

Process de livraison des médicaments

- 1- Un membre du comité est responsable de vérifier avant l'envoi des médicaments :
 - a- La date d'expiration des médicaments (minimum un an)
 - b- Vérifier que les médicaments sont envoyés de façon à respecter la qualité du médicament durant le transport (température, intégrité de l'emballage)
 - c- Vérifier que les médicaments envoyés correspondent au document de livraison : (Nom, dosage, nbres. d'unités par boîte, date d'expiration, quantité d'unité des médicaments fournis (Cf. document de livraison)
 - d- Complète le document de livraison. L'original est signé par le responsable de l'expédition et transmis avec le colis. Un double est conservé par le responsable de l'expédition

- 2- Le colis est transporté de Genève à Beyrouth par un membre de l'association ou par des amis des membres de l'association qui acceptent de faire le transport pour le compte de l'association.

- 3- Un membre du comité habitant à Beyrouth réceptionne le colis, vérifie le document de livraison, l'intégrité de la livraison et sa correspondance avec le bulletin de livraison. Il le livre à l'association pour laquelle il est destiné puis, renvoi en pdf le document au membre responsable de l'expédition des médicaments en Suisse muni de la signature du membre responsable de la réception du colis à Beyrouth ainsi que par celle du responsable de l'association pour laquelle le colis est destiné.

- 4- Le responsable de l'association à Beyrouth tient à disposition du responsable de notre association une liste à jour des besoins en médicaments dont il a besoin.

SOS Liban Médicaments
Jean Altwegg
Ch. de la Source 10
1296 Coppet
079/692-19-43

Jean Altwegg
Président et pharmacien fph

